

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02427

Numéro SIREN : 812 075 695

Nom ou dénomination : SARL 1981

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 46947

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/46947

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : SARL 1981

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 812 075 695

N° gestion : 2015 B 02427



Handwritten signature or mark in blue ink.

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SARL 1981
20 chemin Salvadore Allende
33 610 CANEJAN

812 075 695 RCS BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE SARL 1981, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € -B 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN
Société de commissariat aux comptes – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Pau



Handwritten signature

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES
19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SARL 1981
20 chemin Salvadore Allende
33 610 CANEJAN

812 075 695 RCS BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
SARL 1981, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 2 décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - B 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN
Société de commissariat aux comptes - Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Pau

Mission relative à l'article L.223-43 du Code de commerce sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de l'analyse de la société SARL 1981 est la suivante :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger :

- la prise de participation dans le capital social de toutes sociétés, quels que soient leur forme et leurs objets, par la souscription, l'acquisition ou la vente de titres ;
- la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen ;
- l'animation du groupe forme par la société et ses filiales, notamment par la participation active à la politique du groupe ainsi que le contrôle des filiales ;
- la fourniture à ses filiales de prestations de services à caractère administratif, juridique, comptable, financier, commercial, logistique, immobilier... ;
- l'acquisition de tous éléments d'actifs mobiliers et immobiliers ;
- et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

- Compte tenu de son objet, la société n'a pas de chiffre d'affaires.
- Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société a perçu des dividendes de sa filiale pour un montant de 400 k€.
- Le résultat net comptable au 30 juin 2019 est un bénéfice de 375 k€.
- L'actif immobilisé en valeur nette comptable, principalement constitué de titres de participation, s'élève à 1 202 K€ au 30 juin 2019.
- La trésorerie de la société est proche de zéro au 30 juin 2019.
- La société a un emprunt en cours dont le solde restant dû au 30 juin 2019 est de 644k€.
- Les capitaux propres s'élèvent à la somme de 538 K€ au 30 juin 2019, dont un capital social de 71 K€.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler concernant la situation de la société SARL 1981, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Les projets de documents juridiques mis à notre disposition ne font pas apparaître d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social à la date du présent rapport.

Bordeaux, le 9 décembre 2019

Le Commissaire à la Transformation
Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes



Représentée par Audrey VERGES